



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 9 octobre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, LUCIANO Luc, Jérôme MILLET, MARCHAL Laurence, Alain NOUVEL, Jean-Claude ARDISSON.

Excusé : DRAMAIX Jean-Guy (a donné pouvoir à DUMAS Chantal)

Date de convocation :

29.09.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°24.2025

Objet : Attributions de subventions aux associations dans lesquelles aucun élu n'est impliqué pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations pour l'année 2025, dans lesquelles aucun élu n'est impliqué. Il propose les attributions suivantes :

Associations	Montant attribué 2024	Montant demandé 2025	Montant proposé 2025
Cartable à la main	400	800	400
Sérénades en Baronnies	250		250
Beauvoisin Jumelages	400	500	400
Mistigri	100		100
Amicale Sapeurs Pompiers Buis			200
Solidarité paysans	250		250
Patrimoine Histoire et Culture des Baronnies	100		100
Intervalle	250		250
Parfum de Jazz			200
Total			2 150



Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément à ce tableau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 09 octobre 2025
Christian THIRIOT, Maire.

